

## **Philippe MORO (CGT-FO) et Michel FARHI (U2P), élus Président et Vice-Président de la Commission paritaire régionale d'Opco EP en Provence-Alpes-Côte d'Azur**

**Dans le cadre de la nouvelle mandature d'Opco EP 2023-2027, après l'installation du nouveau Conseil d'administration, c'est au tour des Commissions Paritaires Régionales (CPR) d'être renouvelées.**

**Philippe MORO (CGT-FO) et Michel FARHI (U2P) deviennent respectivement Président et Vice-Président de la Commission paritaire régionale d'Opco EP dans la région Provence-Alpes-Côte d'Azur. Ils succèdent à Claude MOREL (CPME) et Pierre LONG (CFTC), dont le bilan et le travail accompli au cours de la précédente mandature ont été unanimement salués.**



### **Philippe MORO (CGT-FO), Président de la Commission Paritaire Régionale d'Opco EP en Provence-Alpes-Côte d'Azur**

Cadre à la Caisse Primaire d'Assurance Maladie des Bouches-du-Rhône, Philippe Moro est membre du syndicat de Force Ouvrière depuis 1980. Il en sera le Secrétaire de 1993 à 2014. Il a été également Secrétaire départemental et régional des organismes sociaux de la Sécurité Sociale. Engagé sur les questions d'emploi et de formation, il a été membre du comité paritaire de l'APEC PACA dont il a été le Président. Administrateur d'AGEFOS PME Provence-Alpes-Côte d'Azur puis Président jusqu'en 2018, il a également exercé des fonctions d'administrateur au niveau national. Il est membre de la Commission

Paritaire Régionale d'Opco EP en Provence-Alpes-Côte d'Azur depuis 2021.

### **Michel FARHI (U2P), Vice-Président de la Commission Paritaire Régionale d'Opco EP en Provence-Alpes-Côte d'Azur**

C'est pour représenter la profession de formateur que Michel Farhi s'engage au sein de la chambre syndicale des formateurs consultants pendant plus de 15 ans où il contribuera à la rédaction du Décret Qualité de la Formation. Parallèlement, il s'investit au sein de l'UNAPL où il exercera des fonctions nationales.

Devenu consultant, il met ses compétences au service des entreprises de proximité en s'investissant à l'U2P qu'il représente au CREFOP ou encore au *Conseil de la protection sociale des travailleurs indépendants*. Depuis 2019, il représente l'U2P au sein de la Commission Paritaire Régionale d'Opco EP en Provence-Alpes-Côte-d'Azur.



## Composition de la CPR :

**Dix-sept Commissions Paritaires Régionales (CPR) contribuent à l'activité de l'Opco des Entreprises de Proximité, au plus près des 306 bassins d'emploi, dans toutes les régions, y compris en Outre-mer.** Depuis leur création en 2021, les CPR jouent pleinement leur rôle d'expérimentation et de déclinaison territoriale des priorités portées par les branches professionnelles et par le Conseil d'administration d'Opco EP. Elles proposent chaque année des **Plans d'Action Régionaux (PAR)** permettant de faire émerger une diversité de projets de terrain.

Placées sous l'autorité du Conseil d'Administration d'Opco EP, **les CPR remplissent plusieurs missions, notamment :**

- **Relayer et garantir la déclinaison des politiques emploi/formation** des branches représentées par Opco EP au plan local et auprès des partenaires institutionnels ;
- **Conforter le rôle essentiel des partenaires sociaux territoriaux** pour répondre aux enjeux territoriaux ;
- **Suivre la réalisation des objectifs** quantitatifs et qualitatifs d'activité, et s'assurer à ce titre de la qualité du service de proximité, en veillant à ce que les entreprises disposent sur tous les territoires d'interlocuteurs proches et/ou identifiables ;
- **Contribuer à l'étude et à la détection des besoins de formation et de qualification dans les territoires ;**
- **Impulser l'expérimentation et l'innovation régionale ;**
- **Développer les partenariats et la recherche de co-financements.**

*« Je tiens à remercier le travail accompli par nos prédécesseurs, Claude Morel et Pierre Long. Avec Michel Farhi, nous allons poursuivre notre action en faveur du maintien et du développement des compétences des salariés et de l'emploi en alternance dans les TPME ainsi que de l'analyse et la définition des besoins de nos territoires au regard de leurs mutations économiques et sociales.*

*Nous souhaitons répondre aux besoins de mobilité des savoirs et des nouveaux savoirs faire des bénéficiaires dans le respect des orientations portées par les branches professionnelles et le Conseil d'Administration.* **Philippe MORO (CGT-FO), Président de la Commission Paritaire Régionale d'Opco EP en Provence-Alpes-Côte d'Azur**

*« Le travail effectué par nos prédécesseurs a permis la mise en place au niveau régional de la première Commission Paritaire Régionale, et il faut les en remercier.*

*Nous sommes dans une période complexe pour tout ce qui concerne les Ressources Humaines, l'emploi, la formation et les financements de la formation. Face aux différentes transitions environnementale, numérique, intergénérationnelle, professionnelle, managériale, le rôle d'Opco EP va être d'accompagner les collaborateurs des différentes branches que nous regroupons afin que toutes et tous puissent passer ce cap. »* **Michel FARHI (U2P), Vice-Président de la Commission Paritaire Régionale d'Opco EP en Provence-Alpes-Côte d'Azur**

### **A propos de l'OPCO des Entreprises de proximité**

Né de l'accord constitutif interprofessionnel signé par la CPME, l'U2P et 5 confédérations syndicales de salariés, CFDT, CFE-CGC, CFTC, CGT, CGT-FO, l'Opérateur de compétences des Entreprises de Proximité (Opco EP) est un des principaux acteurs dans l'écosystème de la formation professionnelle et de l'apprentissage.

L'Opco EP apporte un appui technique aux 53 branches professionnelles et à l'interprofession de son champ de compétences, couvrant un total de 402 000 entreprises et 3 millions de salariés, en matière de Gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences (GPEC), de création de certifications professionnelles et de définition des niveaux de prise en charge des contrats en alternance.

Il assure également le financement des dispositifs d'alternance (contrat d'apprentissage, contrat de professionnalisation et promotion ou reconversion par l'alternance - « Pro A »). S'appuyant sur son maillage territorial (95 implantations partout en France, y compris dans les départements et régions d'Outre-mer), l'Opco EP accompagne les petites et moyennes entreprises dans l'analyse et la définition de leurs besoins en matière de formation professionnelle au regard des mutations économiques de leur secteur. Éclaireur sur les mutations de l'emploi, l'Opco EP conduit également une mission d'observation afin de permettre aux branches, aux entreprises et aux salariés d'anticiper les transformations à venir.

**opcoep.fr**

**Présidente : Aline Mougenot**

**Vice-présidente : Céline Schwebel**

**Directeur général : Arnaud Muret**

### **Contacts presse :**

#### **Contact presse Opco EP :**

Eloïse Dufour, directrice de la Communication : 06 25 10 07 68 - [eloise.dufour@opcoep.fr](mailto:eloise.dufour@opcoep.fr)

#### **Contact presse Agence Diffusis :**

Frédéric Vincent : 06 29 27 69 48 - [frederic@diffusis.com](mailto:frederic@diffusis.com)